

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2921

29 novembre 2011

SOMMAIRE

4ème Dimension S.A.	140172	Investment for Wealth	140178
Alaurin Investments S.A.	140162	Irish-European-Investors Patent & Finance Holding S.A.	140198
Anquith S.A.	140198	Irish-European-Investors Patent & Finance Holding S.A.	140198
Aquisitio Luxembourg S.A.	140204	Irish-European-Investors Patent & Finance Holding S.A.	140199
Arno Bijoux Sàrl	140171	Irish-European-Investors Patent & Finance Holding S.A.	140198
Asteo Luxembourg	140206	Javi Participations S.A.	140208
BIZ Soparfi S.à r.l.	140178	Javi Participations S.A.	140208
CCP Acquisition I - End S.à r.l.	140176	Jupiter Luxembourg S.à r.l.	140205
CCP Acquisition II - End S.à r.l.	140176	Kosmo Luxembourg Holdings S.A.	140179
CCP Holdings III - End S.à r.l.	140177	Logistic Contractors Centre S.A.	140196
CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl	140177	Maximilian Centre	140172
DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A.	140199	Mediflo S.A.	140175
Dynavest S.A.	140176	MEGE Sound and Light A.s.b.l.	140173
Electro Nord S.à.r.l.	140206	Office Portfolio Minerva II Sàrl	140179
Enta A.G. - SPF	140162	Parkett Theiss A.G.	140198
Förch S.N.C.	140177	PeeBeeLux S.à r.l.	140179
Futura II Holding	140164	Poland One	140173
Gottex Real Asset Fund 1 (NJ Solar) S.à r.l.	140166	Rawisa Investment S.A.	140184
Gottex Real Asset Fund 1 (Regional) S.à r.l.	140168	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero IV Delta S.à r.l.	140166
Hamburg Altona	140168	Sweet Holdings S.A.	140193
Hamburg Harburg	140169	Tikal Plaza S.A.	140164
Indes S.A.	140178	Tikal Prima S.A.	140194
Inter-Commerce-Financing-Holding S.A.	140178	Vayana S.A.	140173
International Overseas Holding S.A.	140166	Village Gate S.A.	140162
International Overseas Holding S.A.	140179	Visual Config S.A.	140175
Inversiones Noa S.à r.l.	140169		

Alaurin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 66.105.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
NB: Il s'agit d'une nouvelle publication pour erreur de mise en page du bilan au 31/12/2009 déjà enregistré au 17/12/2010

Référence RC L100193735.05

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144600/13.

(110168078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Enta A.G. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 153.674.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 20 octobre 2011

M. Viacheslav Khlopunov a été révoqué de sa fonction d'administrateur unique de la Société avec effet immédiat.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016, Mme Natalia Avilova, née le 16 janvier 1976 à Gor'kiy, Russie, résidant au Flat 317, house 2, Serafimovitcha Street, 129010 Moscou, Russie, a été nommée administrateur unique de la Société.

La société PKF ABAX Audit a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, la société Kohnen & Associés S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, a été nommée commissaire aux comptes de la Société.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ENTA A.G. - SPF

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011144704/21.

(110168131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Village Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 129.367.

L'an deux mille onze.

Le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme PALWIN S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare ("le comparant"), représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme VILLAGE GATE S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B 129367, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 3 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1707 du 11 août 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme VILLAGE GATE S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société VILLAGE GATE S.A..

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société VILLAGE GATE S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société VILLAGE GATE S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven.

On the nineteenth of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The public limited company PALWIN S.A., having its registered office at L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare ("the appearing party"),

here represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company (société anonyme) VILLAGE GATE S.A., with registered office at L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg section B number 129367, was incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on the 3rd of July 2007, published in the Mémorial C number 1707 of the 11th of August 2007.

II.- That the capital of the company VILLAGE GATE S.A., pre-named, presently amounts to thirty one thousand Euro (31,000.-EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed company VILLAGE GATE S.A..

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company VILLAGE GATE S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company VILLAGE GATE S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 septembre 2011. Relation GRE/2011/3383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142943/98.

(110165534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Futura II Holding, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.414.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 19/10/2011

L'Assemblée a décidé:

- De désigner Monsieur Andrew Whitty, demeurant à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, aux fonctions d'Administrateur de type A de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011144742/13.

(110168098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Tikal Plaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.061.

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Tikal Plaza S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.061 (ci-après la «Société Absorbée») constituée en date du 18 novembre 2003 par acte reçu devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1320 du 11 décembre 2003, dont les statuts ont été modifiées en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 176 du 23 janvier 2008, mise en liquidation en date du 23 mai 2008, suivant acte dressé par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C le 5 juillet 2008, sous le numéro 1658.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de M. Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation et/ou ratification des résolutions du liquidateur prescrit par l'article 265 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales en vue de la fusion entre la société et TIKAL PRIMA S.A., société ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (l'absorbante).

2. Approbation du projet de fusion arrêté en date du 3 mai 2011.

3. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Décision de réaliser la fusion par absorption de la société par la société TIKAL PRIMA S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion.

5. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver et/ou ratifier les résolutions du liquidateur prescrit par l'article 265 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales en vue de la fusion entre la société et TIKAL PRIMA S.A., société ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (l'absorbante).

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver le projet de fusion arrêté en date du 3 mai 2011.

Troisième résolution

L'assemblée générale CONSTATE l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de réaliser la fusion par absorption de la société par la société TIKAL PRIMA S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et des projets communs de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Cristiana SCHMIT-VALENT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2011. Relation GRE/2011/2626. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2011.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2011143058/74.

(110164772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

International Overseas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 137.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145135/10.

(110168500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Gottex Real Asset Fund 1 (NJ Solar) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 155.563.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 12 octobre 2011

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission de Monsieur Joachim Walter GOTTSCHALK de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Benoni DUFOUR, né le 11 juillet 1957 à Ostende, Belgique, dont l'adresse est située au 15, Op der Sank, L-5713 Aspelt, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gottex Real Asset Fund 1 (NJ Solar) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011144759/17.

(110168089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero IV Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.445.

In the year two thousand and eleven,
on the thirteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned, Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero IV S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 117.435,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero IV Delta S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 117.445, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 27 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1651 on 31 August 2006, last changed by notarial deed of the undersigned notary, on 06 December 2006, published in the Mémorial C, number 402 on 19 March 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all fifty-six thousand eight hundred and sixty (56.860) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le treizième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS Luxembourg») sous le numéro B 117.435,

dûment représentée par Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero IV Delta S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117.445, constituée par acte notarié du notaire soussigné, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1651 du 31 août 2006, dernièrement modifié par acte notarié du notaire soussigné, en date du 06 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 402, le 19 mars 2007.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des cinquante-six mille huit cent soixante (56.860) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

«L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou

- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les «Biens Immobiliers» doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, «Société d'Investissement» signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

Seule résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12452. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011141819/112.

(110163696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Hamburg Altona, Société Anonyme.

Capital social: EUR 405.044,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.945.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 19/10/2011

L'Assemblée a décidé:

- De désigner Monsieur Andrew Whitty, demeurant à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, aux fonctions d'Administrateur de type A de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011144779/13.

(110168097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Gottex Real Asset Fund 1 (Regional) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.776.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 12 octobre 2011

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission de Monsieur Joachim Walter GOTTSCHALK de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Benoni DUFOUR, né le 11 juillet 1957 à Ostende, Belgique, dont l'adresse est située au 15, Op der Sank, L-5713 Aspelt, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gottex Real Asset Fund 1 (Regional) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011144774/17.

(110168090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Hamburg Harburg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 68.600,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.944.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 19/10/2011

L'Assemblée a décidé:

- De désigner Monsieur Andrew Whitty, demeurant à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, aux fonctions d'Administrateur de type A de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011144780/13.

(110168096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Inversiones Noa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.059.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven.

On the nineteenth day of September.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Mr. Fernando Rodriguez RODRIGUEZ, residing at 15177 A Coruña (Spain), 7, Rua Ourizo, Canide Oleiros, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "INVERSIONES NOA S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 144059, was incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 29, 2008, published at the Memorial C number 242 of February 4, 2009 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille onze.

Le dix-neuf septembre.

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Fernando Rodriguez RODRIGUEZ, demeurant à 15177 A Coruña (Espagne), 7, Rua Ourizo, Canide Oleiros, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domiciliée professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "INVERSIONES NOA S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 144059, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 242 du 4 février 2009 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

3) Que le comparant est l'associé unique de la Société.

4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (€1.200.-).

140171

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011143483/99.

(110166128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Arno Bijoux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 55BIS, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 87.541.

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Arnaud LOPEZ SUAREZ, gérant, demeurant à L-1631 Luxembourg, 13, rue Glesener.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ARNO BIJOUX S.à r.l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.541 (NIN 2002 2407 202).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1178 du 6 août 2002.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Arnaud LOPEZ SUAREZ.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-4011 Esch-sur-Alzette, 55bis, rue de l'Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LOPEZ SUAREZ, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 12 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1716. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144608/36.

(110168122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Maximilian Centre, Société Anonyme.**Capital social: EUR 7.775.807,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 126.765.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 19/10/2011

L'Assemblée a décidé:

- De désigner Monsieur Andrew Whitty, demeurant à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, aux fonctions d'Administrateur de type A de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011144836/13.

(110168094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

4ème Dimension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 121.051.

—
DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE ONZE,

LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE. Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Robin Girard, né le 13/08/1968 à Laxou (FR), demeurant au 3 rue Mozart, F-54600 Villers-Les-Nancy, ici représenté par Jessy Bouché, employée privée, 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée, ci-après nommé «l'actionnaire unique»,

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme 4^{ème} DIMENSION S.A., ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, inscrite au RCS Luxembourg section B sous le numéro 121 051, ci-après dénommée «la Société»,

a été constituée en date du six novembre 2006 par acte du notaire Moutrier, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2324 du 13 décembre 2006;

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune entièrement libérée.

- que son mandant, l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif a été payé. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par Monsieur Emmanuel Bourdonneau, 47, rue des Tuileries, F-67460 Souffelweyersheim, désigné comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur;

Le commissaire à la liquidation, ici représenté par Jessy Bouché, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2011, a rédigé son rapport, lequel rapport, ensemble avec la procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur et au commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat, depuis la constitution de la société jusqu'à ce jour;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg;

- que les titres au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire le présent acte ensemble avec le commissaire à la liquidation.

Signé: J. BOUCHÉ, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 03 octobre 2011. Relation: RED/2011/2032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 octobre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011142459/57.

(110165013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Poland One, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.569.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 19/10/2011

L'Assemblée a décidé:

- De désigner Monsieur Andrew Whitty, demeurant à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, aux fonctions de Gérant de type A de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011144885/13.

(110168099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Vayana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.575.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 20 octobre 2011 à Luxembourg.

- International Corporate Services (Luxembourg) Sàrl ayant présenté sa démission en qualité de commissaire aux comptes de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société Jams Consult Limited, demeurant au 30, Littlebury Road, London SW4 6DN. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé arrivera à échéance en 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011145011/16.

(110168065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

MEGE Sound and Light A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6139 Junglinster, 17, rue Mère Teresa.

R.C.S. Luxembourg F 8.882.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. MARUSIC Edin
2. ROSADO Christophe
3. GONCALVES Elio

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de MEGE Sound and Light A.S.B.L.

Art. 2. L'association a pour objet de donner aux gens la possibilité de se rencontrer pour exercer toute activité se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de manifestations culturelles, fêtes musicales, concerts et toutes activités s'en rapprochant. Elle peut s'affilier à toutes autres organisations nationales et/ou internationales ayant comme but la promotion de la musique. Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses adhérents, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans le domaine de la lumière et du son et d'assurer la défense des intérêts auprès des autorités.

D'autre-part elle a pour but d'aider les institutions humanitaires, comme la croix rouge, l'unicef, etc.

Art. 3. L'association a son siège social à Junglinster, 17, rue Mere Teresa. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 4b. L'association exerce ses activités dans un esprit de neutralité politique et religieuse.

Art. 5. Elle peut louer ou acquérir de l'immobilier, du mobilier et du matériel roulant en vue de réaliser son objet social.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 7. Peut devenir membre effectif de l'association, toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association. Pour cela elle doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 8. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 9. Tout membre peut quitter l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration.

Art. 10. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration. L'assemblée générale peut être convoquée par voie orale ou écrite. Elle est organisée conformément à la loi du 21 avril 1928.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 12. Les résolutions de l'assemblée générale pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 13. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 6 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et le trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont; éligibles.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 15. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 16. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 17. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Art. 18. La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 19. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 20. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 21. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 24. La dissolution de l'association peut être prononcée par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de la loi sur la matière. La même Assemblée Générale qui prononce valablement la dissolution, statue également sur l'affectation de l'actif social restant net, après acquittement de toutes dettes et apurement des charges.

Junglinster le, 11.10.2011.

MARUSIC Edin

Président

Référence de publication: 2011143183/97.

(110165845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Visual Config S.A., Société Anonyme, (anc. Mediflo S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.334.

—
Extrait de l'A.G. extraordinaire du 4 août 2011 au siège de la société

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Jean Coosemans, né le 11 août 1938 à Forest, demeurant 6 Clos des Iris, B-1410 Waterloo de son poste d'administrateur et nomme, en remplacement, Monsieur Bernard Zimmer, né le 25 octobre 1952 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145015/14.

(110168080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

CCP Acquisition I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.795.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 14 octobre 2011

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Alexandra PETITJEAN, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011;

- de nommer:

* Monsieur Phill WILLIAMS, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Eric LECHAT

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011145069/19.

(110168077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Dynavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.749.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 18 Août 2011.

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Roland PROBST, né le 10 Septembre 1940 à Yverdon (Suisse) et demeurant au 27 route de Taillepied CH-1095 Lutry (Suisse) aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature. Le mandat de l'Administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire de 2016.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2011145096/15.

(110168111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

CCP Acquisition II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.778.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 14 octobre 2011

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Alexandre PETITJEAN, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011;

- de nommer:

* Monsieur Phill WILLIAMS, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Eric LECHAT

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011145070/19.

(110168093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

CCP Holdings III - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 140.631.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 14 octobre 2011

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Alexandra PETITJEAN, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011;

- de nommer:

* Monsieur Phill WILLIAMS, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Eric LECHAT

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011145075/19.

(110168105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 151.142.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique
prises en date du 14 octobre 2011*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Alexandra PETITJEAN, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011;

- de nommer:

* Monsieur Phill WILLIAMS, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Eric LECHAT

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011145091/20.

(110168143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Förch S.N.C., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9764 Marnach, 17, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société en nom collectif de droit française, FÖRCH S.N.C., avec siège social à F-77950 Montereau-sur-le-Jard, ZAB «Le Marchais Renard », Aubigny ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 octobre 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011145116/16.

(110168201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

BIZ Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 17, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.403.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145290/9.

(110169104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Investment for Wealth, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 octobre 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011145127/14.

(110168193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Indes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 65.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 octobre 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011145129/14.

(110167892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Inter-Commerce-Financing-Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 octobre 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011145132/14.

(110168195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

PeeBeeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.419.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011145176/12.

(110168495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

International Overseas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 137.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145136/10.

(110168502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Kosmo Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.982.

Lors de sa réunion en date du 19 octobre 2011, le conseil d'administration a élu Monsieur Robert van't Hoeft président du conseil d'administration et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert van't Hoeft / Fabrice Rota
Administrateur - Président du conseil d'administration / Administrateur

Référence de publication: 2011145147/13.

(110167950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Office Portfolio Minerva II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.009.016,56.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.145.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of October,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.788, holder of 24,063,750 (twenty-four million sixty-three thousand seven hundred fifty) Class A shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given under private seal on 03 October 2011;

(2) Office Portfolio Minerva I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.148, holder of 707,758 (seven hundred seven thousand seven hundred

fifty-eight) Class B shares and 116,779,965 (one hundred sixteen million seven hundred seventynine thousand nine hundred sixty-five) Class C shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal given on 04 October 2011;

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the shareholders of Office Portfolio Minerva II SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet in L2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.145, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 319 on 07 February 2008.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg dated 29 August 2011, publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations in process (the Company).

II. That the twenty-four million sixty-three thousand seven hundred fifty (24,063,750) A Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, seven hundred seven thousand seven hundred fifty-eight (707,758) B Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and one hundred sixteen million seven hundred seventy-nine thousand nine hundred sixty-five (116,779,965) C Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary. All the shareholders have given their unanimous consent to the capital increase.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million five hundred ninety-three thousand five hundred one euro and eighty-three cents (EUR 2,593,501.83) in order to bring the share capital from its present amount of one million four hundred fifteen thousand five hundred fourteen euro and seventy-three cents (EUR 1,415,514.73), represented by twenty-four million sixty-three thousand seven hundred fifty (24,063,750) class A shares, seven hundred seven thousand seven hundred fifty-eight (707,758) class B shares and one hundred sixteen million seven hundred seventy-nine thousand nine hundred sixty-five (116,779,965) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to four million nine thousand sixteen euro and fifty-six cents (EUR 4,009,016.56), by way of the issue of forty-four million eighty-nine thousand five hundred thirtyone (44,089,531) new class A shares and one million two hundred ninety-six thousand seven hundred fifty-two (1,296,752) new class B shares and two hundred thirteen million nine hundred sixty-three thousand nine hundred (213,963,900) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and Ms Ramona Dass and Mr Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance. The shareholders give their unanimous consent to the capital increase.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of two million five hundred ninety-three thousand five hundred and one euro and eighty-three cents (EUR 2,593,501.83) in order to bring the share capital from its present amount of one million four hundred fifteen thousand five hundred fourteen euro and seventy-three cents (EUR 1,415,514.73), represented by twenty-four million sixty-three thousand seven hundred fifty (24,063,750) class A shares, seven hundred seven thousand seven hundred fifty-eight (707,758) class B shares and one hundred sixteen million seven hundred seventy-nine thousand nine hundred sixty-five (116,779,965) class C shares of the

Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to four million nine thousand sixteen euro and fifty-six cents (EUR 4,009,016.56), by way of the issue of forty-four million eighty-nine thousand five hundred thirty-one (44,089,531) new class A shares and one million two hundred ninety-six thousand seven hundred fifty-two (1,296,752) new class B shares and two hundred thirteen million nine hundred sixty-three thousand nine hundred (213,963,900) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, Project Minerva Properties S.à r.l. declares to subscribe for the forty-four million eighty-nine thousand five hundred thirty-one (44,089,531) new Class A shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of four hundred forty thousand eight hundred ninety-five euro and thirty-one cents (EUR 440,895.31) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred forty thousand eight hundred ninety-five euro and thirty-one cents (EUR 440,895.31) which is evidenced to the notary.

Thereupon, Office Portfolio Minerva I S.à r.l. declares to subscribe for the one million two hundred ninety-six thousand seven hundred fifty-two (1,296,752) new Class B shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and for two hundred thirteen million nine hundred sixty-three thousand nine hundred (213,963,900) new Class C shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of two million one hundred fifty-two thousand six hundred six euro and fifty-two cents (EUR 2,152,606.52) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of two million one hundred fifty-two thousand six hundred six euro and fifty-two cents (EUR 2,152,606.52) which is evidenced to the notary.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of two million five hundred ninety-three thousand five hundred and one euro and eighty-three cents (EUR 2,593,501.83) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Project Minerva Properties S.à r.l.	68,153,281 class A shares
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	2,004,510 class B shares
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	<u>330,743,865 class C shares</u>
Total:	400,901,656 shares

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at four million nine thousand sixteen euro and fifty-six cents (EUR 4,009,016.56) represented by (i) sixty-eight million one hundred fifty-three thousand two hundred eighty-one (68,153,281) A Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) two million four thousand five hundred ten (2,004,510) B Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) three hundred thirty million seven hundred forty-three thousand eight hundred sixty-five (330,743,865) C Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up. Any capital increase other than the increase from the assets of the respective Holding Companies shall be undertaken on the basis of a fair market evaluation unless otherwise agreed by the Investors. The fair market evaluation shall be carried out for these purposes by one of the internationally recognized accounting firms agreed by the Investors or, failing agreement, appointed by the President of the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) and such accountancy firm shall be required to take advice on real estate values from internationally recognized real estate surveyors."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and Ramona Dass and Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand three hundred Euro (EUR 3,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.788, propriétaire de vingt-quatre millions soixante-trois mille sept cent cinquante (24.063.750) parts sociales de classe A de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 03 octobre 2011;

(2) Office Portfolio Minerva I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.148, propriétaire de sept cent sept mille sept cent cinquante-huit (707,758) parts sociales de classe B et cent seize millions sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-cinq (116,779,965) parts sociales de classe C de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 04 octobre 2011;

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de Office Portfolio Minerva II SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.145, constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 319 du 07 février 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par l'acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 29 août 2011, publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en cours (la Société).

II. que les vingt-quatre millions soixante-trois mille sept cent cinquante (24.063.750) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, sept cent sept mille sept cent cinquante-huit (707.758) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et les cent seize millions sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-cinq (116.779.965) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, et tout les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale extraordinaire, aucune formalité de convocation n'était nécessaire. Tous les associés présents ou représentés ont donné leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent et un euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (EUR 2.593.501,83) afin de porter le capital social de son montant actuel de un million quatre cent quinze mille cinq cent quatorze euros et soixante-treize centimes d'euro (EUR 1.415.514,73) représenté par vingt-quatre millions soixante-trois mille sept cent cinquante (24.063.750) parts sociales de classe A, sept cent sept mille sept cent cinquante-huit (707.758) parts sociales de classe B et cent seize millions sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-cinq (116.779.965) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à quatre millions neuf mille seize euros et cinquante-six centimes d'euro (EUR 4.009.016,56) par l'émission de quarante-quatre millions quatre-vingt-neuf mille cinq cent trente et un (44.089.531) nouvelles parts sociales de classe A, un million deux cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante-deux (1.296.752)

nouvelles parts sociales de classe B, et deux cent treize millions neuf cent soixante-trois mille neuf cents (213.963.900) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance. Les associés représentés donne leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent et un euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (EUR 2.593.501,83) afin de porter le capital social de son montant actuel de un million quatre cent quinze mille cinq cent quatorze euros et soixante-treize centimes d'euros (EUR 1.415.514,73) représenté par vingt-quatre millions soixante-trois mille sept cent cinquante (24.063.750) parts sociales de classe A, sept cent sept mille sept cent cinquante-huit (707.758) parts sociales de classe B et cent seize millions sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-cinq (116.779.965) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à quatre millions neuf mille seize euros et cinquante-six centimes d'euros (EUR 4.009.016,56) par l'émission de quarante-quatre millions quatre-vingt-neuf mille cinq cent trente et un (44.089.531) nouvelles parts sociales de classe A, un million deux cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante-deux (1.296.752) nouvelles parts sociales de classe B, et deux cent treize millions neuf cent soixante-trois mille neuf cents (213.963.900) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

A cet effet, Project Minerva Properties S.à r.l. déclare souscrire aux quarante-quatre millions quatre-vingt-neuf mille cinq cent trente et un (44.089.531) nouvelles parts sociales de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante mille huit cent quatre-vingt-quinze euros et trente et un centimes d'euro (EUR 440.895,31) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quarante mille huit cent quatre-vingt-quinze euros et trente et un centimes d'euro (EUR 440.895,31) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

Office Portfolio Minerva I S.à r.l. déclare souscrire aux un million deux cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante-deux (1.296.752) nouvelles parts sociales de classe B, et deux cent treize millions neuf cent soixante-trois mille neuf cents (213.963.900) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cent cinquante-deux mille six cent six euros et cinquante-deux centimes d'euro (EUR 2.152.606,52) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions cent cinquante-deux mille six cent six euros et cinquante-deux centimes d'euro (EUR 2.152.606,52) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent et un euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (EUR 2.593.501,83) sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant. L'assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comm e suit:

Project Minerva Properties S.à r.l.	68.153.281 parts sociales de classe A
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	2.004.510 parts sociales de classe B
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	330.743.865 parts sociales de classe C
Total:	400.901.656 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions neuf mille seize euros et cinquante-six centimes d'euro (EUR 4.009.016,56), représenté par (i) soixante-huit millions cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt et un (68.153.281) Parts Sociales A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) deux millions quatre mille cinq cent dix (2.004.510) Parts Sociales B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et (iii) trois cent trente millions sept cent quarante-trois mille huit cent soixante-cinq (330.743.865) Parts Sociales C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes souscrites et entièrement libérées. Toute augmentation de capital autre que l'augmentation des actifs des Sociétés Holding respectives sera entreprise sur base d'une évaluation équitable du marché sauf décision contraire des Investisseurs. L'évaluation équitable du marché sera réalisée à ces fins par l'un des cabinets d'expertise comptable de renommée internationale choisis par les Investisseurs ou, à défaut de trouver un accord, nommé par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) et cette entreprise de comptabilité sera chargée de demander conseil sur les valeurs immobilières auprès d'experts immobiliers de renommée internationale."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2011. LAC/2011/45144. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): pd Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142293/276.

(110165000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Rawisa Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.957.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of the month of September.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Gevag Gesellschaft für Anlage und Verwaltung AG, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, established and having its registered office at Wydlerweg 8, CH-8047 Zürich (Switzerland), here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 28, 2011.

Which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such proxy holder of the appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which the prenamed party declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "RAWISA INVESTMENT S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed corporate capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders, Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of June of each year at 04.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The provisions of the present article shall not apply as long as the composition of the board of director is limited do one (1) member only.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in June 2012.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by Gevag Gesellschaft für Anlage und Verwaltung AG, above-mentioned.

All the shares have been entirely paid up in cash so that the amount of THIRTYONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons and company are appointed as directors:

1) Mr Onno BOUWMEISTER, employee, born in Maarsse (The Netherlands), on 26 January 1977, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2) Mrs Bérénice KUNNARI, employee, born in Orléans (France), on 25 November 1979, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

3) The company "Lux Business Management S.à r.l", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79 709), Mr Peter VAN OPSTAL, employee, born in Zwijndrecht (The Netherlands), on 12 February 1969, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, will act as permanent representative.

3. The following company is appointed statutory auditor:

the company "CO-VENTURES S.A.", a "société anonyme" established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 48 838).

4. The term of office of the directors and statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2016.

5. The address of the Company is set at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Gevag Gesellschaft für Anlage und Verwaltung AG, une société constituée sous la loi suisse, avec siège social à Wylderweg 8, CH-8047 Zürich (Suisse), ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant profes-

sionnellement à 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 28 septembre 2011.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "RAWISA INVESTMENT S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent EUROS (100,- EUR) par action.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas lorsque la composition du conseil d'administration est limitée à un (1) membre.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en juin 2012.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par Gevag Gesellschaft für Anlage und Verwaltung AG, pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes et la société suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs:

1) Monsieur Onno BOUWMEISTER, employé privé, né à Maarssen (Pays-Bas), le 26 janvier 1977, domicilié professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2) Madame Bérénice KUNNARI, employée privée, né à Orléans (France), le 25 novembre 1979, domicilié professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

3) La société "Lux Business Management S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 79 709), Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé, né à Zwijndrecht (Pays-Bas) le 12 février 1969, domicilié professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société "CO-VENTURES S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 48 838).

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2016.

5. L'adresse de la Société est établie au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43745. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141770/441.

(110164182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Sweet Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.171.

L'an deux mille onze, le dix octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SWEETBEAM HOLDINGS S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 160 171, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée sous la dénomination de SWEET HOLDINGS SA par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1456 du 2 juillet 2011.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 6 octobre 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante et une (82.751) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante et un euros (EUR 82.751,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en espèces, assortie d'une prime d'émission de soixante-quinze euros (EUR 75,-) par action émise, d'un montant total de seize mille six cent soixante-quinze euros (EUR 16.675,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante et un euros (EUR 82.751,-) représenté par quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante et une (82.751) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-six euros (EUR 99.426,-), avec émission de seize mille six cent soixante-quinze (16.675) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune,

2. Renonciation des actionnaires existants à leurs droits de souscription préférentielle.

3. Souscription et libération par un apport en espèces.

4. Nomination de Monsieur Thomas VIRDEN en qualité d'administrateur A de la société.

5. Nomination de Monsieur Charles ADAMO en qualité d'administrateur A de la société.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société par apport en espèces, assortie d'une prime d'émission de soixante-quinze euros (EUR 75,-) par actions émises, d'un montant total de seize mille six cent soixante-quinze euros (EUR 16.675,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante et un euros (EUR 82.751,-) représenté par quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante et une (82.751) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-six euros (EUR 99.426,-), avec émission de seize mille six cent soixante-quinze (16.675) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate la renonciation des actionnaires existants à leurs droits de souscription préférentielle.

Troisième résolution

La prédite augmentation de capital a été souscrite de la façon suivante:

- Seize mille (16.000) actions nouvelles par Madame Emma ADAMO, demeurant à Verity Park, Middle Green, SL3 6BS, Buckinghamshire - United Kindom, le tout assorti d'une prime d'émission d'un montant total d'un million cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 1.184.000,-) ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Buckinghamshire, le 23 septembre 2011;

- Deux cent soixante-huit (268) actions nouvelles par Monsieur Yves LARUAZ demeurant à 3, rue Louis Boch, F-74000 Annecy -France, le tout assorti d'une prime d'émission d'un montant total de dix neuf mille huit cent trente-deux euros (EUR 19.832,-) ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Annecy, le 23 septembre 2011;

- Cent quarante (140) actions nouvelles par Monsieur Samuel PERRAUD, domicilié à 564, route du Massot, F-38500 Coublevie - France, le tout assorti d'une prime d'émission d'un montant total de dix mille trois cent soixante euros (EUR 10.360,-) ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Coublevie, le 23 septembre 2011;

- Deux cent soixante-sept (267) actions nouvelles par Monsieur Thomas VIRDEN, domicilié à 112 Chemin des Iles, F-06250 Mougins -France, le tout assorti d'une prime d'émission d'un montant total dix neuf mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 19.758,-) ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Mougins, le 23 Septembre 2011;

Ladite augmentation de capital ainsi que la prime d'émission totale d'un montant d'un million deux cent trente-trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.233.950) a été entièrement libérée en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à ce qui précède, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante en anglais et en français:

“ **Art. 5. First alinea.** The Company has an issued capital of ninety-nine thousand four hundred twenty-six Euros (EUR 99,426.00), divided into ninety-nine thousand four hundred twenty-six (99.426) shares with nominal par value of one Euro (EUR 1) each.”

“ **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** La Société a un capital social émis de quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-six euros (EUR 99.426,-), divisé en quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-six (99.426) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateur A avec pouvoir de signature correspondant:

- Monsieur Thomas VIRDEN, né le 13 décembre 1957 à New York - U.S.A., demeurant au 112 Chemin des Iles, F-06250 Mougins - France

- Monsieur Charles ADAMO, né le 8 octobre 1960 à New Jersey - U.S.A., demeurant à Verity Parc - Middle Green, SL3 6BS Langley Buckinghamshire - United Kingdom.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Signé: S. Sabella, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. LAC/2011/45341. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143732/99.

(110166518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Tikal Prima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.391.

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Tikal Prima S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156391, ayant son

siège social à L-2661 Luxembourg (ci-après la «Société Absorbante»), constituée originellement sous la dénomination de AURA CAPITAL S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2664 du 4 décembre 2010, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 229 du 4 février 2011, en adoptant sa dénomination actuelle.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de M. Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre Tikal Plaza S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97061 et mise en liquidation en date du 23 mai 2008, suivant acte dressé par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C le 5 juillet 2008, sous le numéro 1658 (la «Société Absorbée») et la Société Absorbante arrêté en date du 3 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1088 du 24 mai 2011.

2. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi avec émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante en faveur des détenteurs d'actions de la Société Absorbée: (i) une (1) action de la Société Absorbante conformément à l'article 5 des statuts de la Société Absorbante ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR) pour chacune des actions de la Société Absorbée ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR), et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 3 mai 2011.

3. Reconnaissance que la fusion a été définitivement réalisée étant donné que la décision concordante approuvant la fusion a été respectivement prise par les actionnaires de la Société Absorbée.

4. Délégation de pouvoirs.

5. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, telle que modifiée, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté en date du 3 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1088 le 24 mai 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec des articles 261 et suivants de la Loi.

La fusion sera effective d'un point de vue comptable au 3 mai 2011.

Ensuite l'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de huit millions trente et un mille euros (8.031.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-EUR) à un montant de huit millions soixante-deux mille euros (8.062.000,- EUR) par la création et l'émission de quatre-vingt mille trois cent dix (80.310) actions nouvelles attribuées aux actionnaires de la Société Absorbante tel que détaillé dans le projet commun de fusion.

L'assemblée déclare expressément renoncer aux rapports de réviseurs indépendants tel que repris dans le projet commun de fusion et en conformité avec l'article 266 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à huit millions soixante-deux mille euros (8.062.000,- EUR) représenté par quatre-vingt-mille six cent vingt (80.620) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion a été définitivement réalisée, avec effet entre les parties au projet commun de fusion précité à la date du présent acte étant donné que la décision concordante approuvant la fusion a été respectivement prise par les actionnaires de la Société Absorbée à la date des présentes.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion est effective d'un point de vue comptable au 3 mai 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à deux administrateurs de la Société Absorbante, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et des projets communs de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 4.250,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Cristiana SCHMIT-VALENT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2011. Relation GRE/2011/2627. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2011.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2011143059/96.

(110164716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Logistic Contractors Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.390.

L'an deux mille onze, le treize octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Logistic Contractors Centre S.A.", établie et ayant son siège social à L-9980 Wilwerdange, Maison 32,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 95 du 13 février 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 97.390.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur John NEUMAN, directeur, demeurant à L-9980 Wilwerdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alle LAUTENBAG, directeur, demeurant à NL-9035 ED Dronrijp.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte sur le vu de l'entièreté des titres au porteur que les cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations

préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social de la société de L-9980 Wilwerdange, Maison 32 à L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss.
- 2.- Acceptation de la démission et décharge des administrateurs et de l'administrateur-délégué actuels.
- 3.- Nominations statutaires.
- 4.- Prolongation du mandat du commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.
- 5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide transférer le siège social de la société à L-9980 Wilwerdange, Maison 32, à L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions des administrateurs et de l'administrateur-délégué actuels et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme en tant que nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017:

- Monsieur Dirk BROEKEMA, directeur, né le 5 novembre 1970 à Amersfoort (Pays-Bas) demeurant à NL-3931 CZ Woudenberg, Daatgenschof 2;
- Monsieur Adrianus De KORT, directeur, né le 10 juin 1971 à s-Hertogenbosch (Pays-Bas), demeurant à NL-5342 Ecos, Nieuwe Heescheweg 51;
- Monsieur Alle LAUTENBAG, directeur, né le 18 mars 1963 à Het Bildt (Pays-Bas), demeurant à NL-9035 ED Dronrijp, Ljouwerterterweg 30C.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 comme suit:

« **Art. 5. (dernier alinéa).** La société est engagée en toutes circonstances par la signature unique de l'administrateur-délégué.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Alle LAUTENBAG, prénommé, administrateur-délégué portant le titre de directeur pour une durée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017, à savoir:

- CONFIDENCIA-DAGEST, SERVICES OASE S.à r.l., avec siège social à L-9980 Wilwerdange, Maison 32, RCS B numéro 56680.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée à 17.15 heures.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés à EUR 1.100.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, J. NEUMAN, A. LAUTENBAG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45634. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144812/70.

(110167659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Anquith S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANQUITH S.A.
A. VIGNERON / F-M. LANNERS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011145245/12.

(110169184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Irish-European-Investors Patent & Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 35.779.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145138/10.

(110168221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Irish-European-Investors Patent & Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 35.779.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145139/10.

(110168224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Irish-European-Investors Patent & Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 35.779.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145140/10.

(110168226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Parkett Theiss A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 96.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 octobre 2011
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011145177/14.

(110168191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Irish-European-Investors Patent & Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 35.779.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145141/10.

(110168227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.452.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN, ON THE 29th DAY OF SEPTEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions with registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.452 (the Company). The Company was incorporated on July 9, 2008, pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2358 of September 26, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 15 March 2011.

The Meeting is chaired by Mrs Valentina DADDA, employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Delio CIPOLLETTE, employee, residing professionally in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Cristobalina MORON, employee, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting (the Agenda) is as follows:

- i. waiver of the convening notice, where necessary;
- ii. increase of the Company's capital by an amount of EUR 3,318.75 (three thousand three hundred and eighteen Euros and seventy-five cents) in order to bring it from its present amount of EUR 34,688.75 (thirty-four thousand six hundred and eighty-eight Euros and seventy-five cents), represented by 1 (one) management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents) (the Management Share) and 27,750 (twenty-seven thousand, seven hundred and fifty) limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents) each, to the amount of EUR 38,007.50 (thirty-eight thousand seven Euros and fifty cents) represented by the Management Share and 30,405 (thirty thousand four hundred and five) limited shares, by the issue of 2,655 (two thousand six hundred and fifty-five) new limited shares (the New Shares);
- iii. to the extent necessary, acknowledgment of the waiver of the preferential subscription rights of DLJ Mojito Luxco 2 GP, NM Regal LLC and Northwestern Mutual Capital Strategic Equity Fund I, L.P. in respect of the New Shares to be issued under item (ii) above and approval of the subscription by MBP Plan Investors, L.P. of the shares not subscribed by NM Regal LLC and Northwestern Mutual Capital Strategic Equity Fund I, L.P.;
- iv. subscription for and payment in respect of the New Shares by DLJMB Overseas IV AIV, L.P., DLJ Offshore Partners IV, L.P., DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P., MBP IV Plan Investors, L.P., AXA Co-Investment Fund III, L.P., AXA CDP Co-Investment Fund, NB Co-Investment Partners Cayman AIV I L.P., NB Co-Investment Group Cayman AIV I L.P., Co-Investment Capital Partners Cayman AIV I L.P., NB Fund of Funds XVIII – Co-Investment Holding L.P. and MBP Plan Investors, L.P. for an aggregate cash contribution of EUR 3,318.75;
- v. subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of share capital to be effected pursuant to item (ii) above;
- vi. amendment to the register of shareholders of the Company in order to record the above changes to the Company's share capital with power and authority given to any manager of DLJ Mojito Luxco 2 GP, and any employee of Société Européenne de Banque S.A., with registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, to proceed on behalf of the Company with the registration of the New Shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities);

vii. miscellaneous.

II. The shareholders present or represented at the Meeting (the Shareholders) and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed “ne varietur” by the representative(s) of the Shareholders, the undersigned notary and the members of the Bureau (the Attendance List). The powers of attorney of the Shareholders that are represented at the Meeting, after signature ne varietur by the proxyholder(s) will also remain attached to the present deed.

III. The Attendance List shows that shareholders holding (i) the Management Share and (ii) the limited shares, together representing the entire issued share capital of the Company, are present or represented at the present Meeting. The Meeting can therefore validly decide on all the items of the Agenda which has previously been communicated to the Shareholders, each of them expressly declaring to acknowledge the Agenda.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 3,318.75 (three thousand three hundred and eighteen Euros and seventy-five cents), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 34,688.75 (thirty four thousand six hundred and eighty eight euros and seventy five cents) represented by the Management Share and the limited shares, to the amount of EUR 38,007.50 (thirty-eight thousand seven Euros and fifty cents) represented by the Management Share and 30,405 (thirty thousand four hundred and five) limited ordinary shares.

Third resolution

To the extent necessary, the Meeting acknowledges the waiver of the preferential subscription rights of 3 out of 12 shareholders, namely DLJ Mojito Luxco 2 GP, NM Regal LLC and Northwestern Mutual Capital Strategic Equity Fund I, L.P. in respect of the New Shares to be issued under the second resolution above (the Waiver) and approves the subscription by a new investor MBP Plan Investors, L.P. of the shares not subscribed by NM Regal LLC and Northwestern Mutual Capital Strategic Equity Fund I, L.P.

The Waiver does not imply a final or explicit waiver of preferential subscription rights for any future increase of capital which might be decided upon by the Company.

Fourth resolution

Subscription - Payment

The Meeting resolves to accept and record the subscription and the full payment of the share capital increase by way of a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 3,318.75 (three thousand three hundred and eighteen Euros and seventy-five cents) which will be contributed as follows:

Subscribers (the Subscribers)	Number of Limited Shares to be subscribed and paidup	Contribution in cash	Amount allocated to the share capital account of the Company
DLJMB Overseas IV AIV, L.P.	722 limited shares	EUR 902.50	EUR 902.50
DLJ Offshore Partners IV, L.P.	393 limited shares	EUR 491.25	EUR 491.25
DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific) L.P.	58 limited shares	EUR 72.50	EUR 72.50
MBP IV Plan Investors, L.P.	238 limited shares	EUR 297.50	EUR 297.50
Co-Investment Capital Partners Cayman AIV, I LP	12 limited shares	EUR 15.00	EUR 15.00
NB Co-Investment Group Cayman AIV, I LP	8 limited shares	EUR 10.00	EUR 10.00
NB Co-Investment Partners Cayman AIV I LP	325 limited shares	EUR 406.25	EUR 406.25
NB Fund of Funds XVIII – Co-Investment Holding LP	38 limited shares	EUR 47.50	EUR 47.50
AXA Co-Investment Fund III, L.P.	343 limited shares	EUR 428.75	EUR 428.75
AXA CDP Co-Investment Fund	229 limited shares	EUR 286.25	EUR 286.25
MBP Plan Investors, L.P.	289 limited shares	EUR 361.25	EUR 361.25
Total	2,655 limited shares	EUR 3,318.75	EUR 3,318.75

The Subscribers and the non-subscribing shareholders are all represented by Société Européenne de Banque S.A, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri,

L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859 by virtue of powers of attorney dated September 23, 2011, September 23, 2011, September 23, 2011, September 23, 2011, September 23, 2011, September 23, 2011, September 23, 2011, September 23, 2011, September 23, 2011, September 26, 2011, September 26, 2011, September 26, 2011, September 26, 2011.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders hereby expressly approve and agree to the issuance (including the proportion of shares issued to each such subscriber) of the limited shares, as set out in the table above.

The aggregate subscription amount referred to above, being an amount of EUR 3,318.75 (three thousand three hundred and eighteen Euros and seventy-five cents), (evidence of which has been given to the undersigned notary) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at EUR 38,007.50 (thirty-eight thousand seven Euros and fifty cents) divided into:

a. 1 (one) management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five) (the Management Share) (Action de Commandité),

b. 30,405 (thirty thousand four hundred and five) limited shares in registered form with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five) each (the Limited Shares) (Actions Commanditaires).”

Sixth resolution

Thereupon, the Meeting having acknowledged the Waiver, decides to accept the said subscriptions and payments by the Subscribers and resolves to allot the shares to the said Subscribers as indicated hereabove.

As a consequence, the Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of DLJ Mojito Luxco 2 GP, acting as managing shareholder of the Company, and any employee of Société Européenne de Banque S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the New Shares in the register of shareholders of the Company and to see any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,497.75.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, the proxyholder(s) of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant pour siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141452 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juillet 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2358 en date du 26 septembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 mars 2011.

L'Assemblée est présidée par Mme Valentina DADDA, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme M. Delio CIPOLLETTA, employé, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Mme Cristobalina MORON, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est le suivant:

i. renonciation aux formalités de convocation, le cas échéant;

ii. augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 3.318,75 (trois mille trois cent dix huit euros et soixante quinze centimes) afin de le porter de son montant actuel de EUR 34.688,75 (trente quatre mille six cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze centimes) représenté par 1 (une) action de commandite sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes d'euro) (l'Action de Commandité) et 27.750 (vingt-sept mille sept cent cinquante) actions de commanditaire sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes d'euro) chacune (les Actions de Commanditaire), à un montant de EUR 38.007,50 (trente huit mille sept euros et cinquante centimes) représenté par l'Action de Commandité et 30.405 (trente mille quatre cent cinq) Actions de Commanditaire, par l'émission de 2.655 (deux mille six cent cinquante cinq) nouvelles Actions de Commanditaire (les Nouvelles Actions);

iii. le cas échéant, reconnaissance de la renonciation par les associés DLJ Mojito Luxco 2 GP, NM Regal LLC et Northwestern Mutual Capital Strategic Equity Fund I, L.P. de leurs droits de souscription préférentiels à l'égard des nouvelles actions à émettre sous le point (ii) ci-dessus et approbation de la souscription par MBP Plan Investors, L.P. des actions non-souscrites par NM Regal LLC et Northwestern Mutual Capital Strategic Equity Fund I, L.P.;

iv. souscription à et libération par les Investisseurs DLJMB Overseas IV AIV, L.P., DLJ Offshore Partners IV, L.P., DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P., MBP IV Plan Investors, L.P., AXA Co-Investment Fund III, L.P., AXA CDP Co-Investment Fund, NB Co-Investment Partners Cayman AIV I L.P., NB Co-Investment Group Cayman AIV I L.P., Co-Investment Capital Partners Cayman AIV I L.P., NB Fund of Funds XVIII – Co-Investment Holding L.P. et MBP Plan Investors, L.P. des Nouvelles Actions pour un apport total en numéraire de EUR 3.318,75 (trois mille trois cent dix huit euros et soixante quinze centimes);

v. modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social devant être effectuée conformément au point (ii) ci-dessus;

vi. modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y enregistrer les modifications ci-dessus au capital social de la Société avec pouvoir et autorité à tout gérant de DLJ Mojito Luxco 2 GP, et à tout employé de Société Européenne de Banque S.A., avec siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement Nouvelles Actions dans le registre des associés de la Société et à toute formalité requise (y compris l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et

vii. divers.

II. Les Associés présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le(s) représentant(s) des Associés, le notaire instrumentant et les membres du Bureau (la Liste de Présence).

Les procurations des Associés qui sont représentés à l'Assemblée, après signature ne varietur par leur(s) mandataire (s) resteront également annexés au présent acte.

III. La Liste de Présence montre que les associés détenant (i) l'Action de commandite et (ii) les Actions de Commanditaire, ensemble représentant l'entière du capital social émis de la Société, sont présents ou représentés à la présente Assemblée. L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer sur tous les points de l'Ordre du Jour qui a été préalablement communiqué aux Associés, chacun d'eux déclarant expressément reconnaître l'Ordre du Jour.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente le capital social de la Société par un montant de EUR 3.318,75 (trois mille trois cent dix huit euros et soixante quinze centimes) afin de le porter de son montant actuel de EUR 34.688,75 (trente quatre mille six cent quatre-vingt-huit, et soixante-quinze centimes) représenté par l'Action de Commandité et les Actions de Commanditaire, à un montant de 38.007,50 (trente huit mille sept Euros et cinquante centimes) représenté par l'Action de Commandité et 30.405 (trente mille quatre cent cinq) Actions de Commanditaire.

Troisième résolution

Le cas échéant, l'Assemblée reconnaît la renonciation par les 3 associés sur 12 associés DLJ Mojito Luxco 2 GP, NM Regal LLC et Northwestern Mutual Capital Strategic Equity Fund I, L.P. de leurs droits de souscription préférentiels

respectifs (la Renonciation) au regard des Nouvelles Actions devant être émises conformément à la seconde résolution ci-dessus et approuve la souscription par un nouvel investisseur MBP Plan Investors, L.P. des actions non-souscrites par NM Regal LLC et Northwestern Mutual Capital Strategic Equity Fund I, L.P.

La Renonciation n'implique pas une renonciation définitive ou explicite à leurs droits de souscription pour toute future augmentation de capital pouvant être décidée par la Société.

Quatrième résolution
Souscription - Libération

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et l'entière libération de l'augmentation de capital par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 3.318,75 (trois mille trois cent dix huit euros et soixante quinze centimes) qui sera affecté comme suit:

Investisseurs (les Investisseurs)	Nombre d'Actions de Commanditaire à souscrire et libérer	Apport en numéraire	Montant affecté au compte de capital social de la Société
DLJMB Overseas IV AIV, L.P.	722 Actions de Commanditaires	EUR 902,50	EUR 902,50
DLJ Offshore Partners IV, L.P.	393 Actions de Commanditaires	EUR 491,25	EUR 491,25
DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific) L.P.	58 Actions de Commanditaires	EUR 72,50	EUR 72,50
MBP IV Plan Investors, L.P.	238 Actions de Commanditaires	EUR 297,50	EUR 297,50
Co-Investment Capital Partners Cayman AIV I, LP	12 Actions de Commanditaires	EUR 15,00	EUR 15,00
NB Co-Investment Group Cayman AIV, I LP	8 Actions de Commanditaires	EUR 10,00	EUR 10,00
NB Co-Investment Partners Cayman AIV I LP	325 Actions de Commanditaires	EUR 406,25	EUR 406,25
NB Fund of Funds XVIII – Co-Investment Holding LP	38 Actions de Commanditaires	EUR 47,50	EUR 47,50
AXA Co-Investment Fund III, L.P.	343 Actions de Commanditaires	EUR 428,75	EUR 428,75
AXA CDP Co-Investment Fund	229 Actions de Commanditaires	EUR 286,25	EUR 286,25
MBP Plan Investor, L.P.	289 Actions de Commanditaires	EUR 361,25	EUR 361,25
Total	2.655 Actions de Commanditaire	EUR 3.318,75	EUR 3.318,75

Les souscripteurs, et les associés qui ne souscrivent pas, sont dûment représentés par la Société Européenne de Banque S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13859 en vertu de procurations datées du 23 septembre 2011, 23 septembre 2011, 23 septembre 2011, 23 septembre 2011, 23 septembre 2011, 23 septembre 2011, 23 septembre 2011, 23 septembre 2011, 26 septembre 2011, 26 septembre 2011, 26 septembre 2011.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire représentant les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les associés autorisent expressément et acceptent l'émission des actions (y compris la proportion des actions émises allouée à chaque souscripteur), comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Le montant total de souscription mentionné ci-dessus étant un montant de EUR 3.318,75 (trois mille trois cent dix huit Euros et soixante quinze centimes) dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant) sera par conséquent affecté au compte de valeur nominale de la Société;

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 38.007,50 (trente huit mille sept Euros et cinquante centimes) représenté par:

- a. 1 (une) action de commandité sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes d'euro) (l'Action de Commandité);
- b. 30.405 (trente mille quatre cent cinq) actions de commanditaire sous forme nominative avec une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes d'euro) chacune (les Actions de Commanditaire).»

Sixième résolution

Là-dessus, l'Assemblée ayant constaté la Renonciation, décide d'accepter les souscriptions et libérations par les Investisseurs et décide d'attribuer les actions aux Investisseurs comme indiqué ci-dessus.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de DLJ Mojito Luxco 2 GP, agissant en qualité d'associé commandite de la Société et à tout employé de Société Européenne de Banque S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des Nouvelles Actions dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Aucun point supplémentaire ne figurant à l'Ordre du Jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.497,75.

Le notaire soussignée qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au(x) mandataire(s) des parties comparantes, ledit/lesdits mandataire(s) a/ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. DADDA, D. CIPOLLETTA, C. MORON, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 05 octobre 2011. Relation: RED/2011/2066. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 octobre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011142086/292.

(110164466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Aquisitio Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.295.

L'an deux mille onze, le dix octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AQUISITIO Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.295.

La Société a été constituée le 11 octobre 1993 par acte de Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 577 en date du 4 décembre 1993. Les statuts furent modifiés plusieurs fois et en dernier lieu en date 21 juin 2002 par acte du notaire Schwachtgen, publié au Mémorial C n° 1295 d u 6 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent BACKES, maître en droit avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président nomme secrétaire Madame Maria SUSCA, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 LUXEMBOURG, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Maria DOSSMANN et Madame Bella SIMOES SEABRA, les deux employées privées, avec adresse professionnelle à L-2227 LUXEMBOURG, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 125.000 actions (cent vingt-cinq mille actions) d'une valeur nominale de 12,- € (douze euros), représentant l'intégralité du capital social de 1.500.000,- € (un million cinq cent mille euros), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales;

2. Nomination d'un liquidateur;
3. Résolution de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi et de l'instruire de liquider la Société en conformité avec ladite loi;
4. Résolution de fixer les émoluments et la rémunération du liquidateur;
5. Divers;

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «société en liquidation».

Troisième résolution

Les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales. Il présentera la reddition des comptes ainsi que le rapport final avec l'attribution du boni de la liquidation aux ayants droit. Cette distribution pourra même se faire avant la clôture finale, à la condition que toutes les dettes aient été payées et que des provisions suffisantes aient été faites pour celles des dettes qui n'auront pas encore pu être finalement quantifiées. Il est d'ores et déjà retenu que les susdites provisions pourront survivre à la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à 2.500,- € (deux mille cinq cents euros). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Backes, M. Susca, M. Dossmann, B. Simoes Seabra et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2011. LAC/2011/45538. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143259/68.

(110166683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Jupiter Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.050.320,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.530.

Nous vous notifions de la rectification concernant la publication déposée le 17 octobre 2011 sous le numéro de référence L110164585, la dénomination de l'associé de la Société devrait être TA Investment Holdings S.à r.l. au lieu de TA Investment Holding S.à r.l.

Fait au Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011145142/15.

(110167784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Electro Nord S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 49, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.381.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25/10/2011.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011146470/17.

(110169554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Asteo Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 164.062.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Aubin THOMINE-DESMAZURES, chef d'entreprise, né le 7 juillet 1966 à Neuilly sur Seine (F), demeurant à F-75017 Paris, 22 ter rue Legendre, France.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Asteo Luxembourg, (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet le conseil économique, le conseil en ingénierie patrimoniale, l'analyse et l'optimisation économique de la situation patrimoniale de familles ou groupes familiaux et la coordination et le suivi des divers prestataires de services intervenant dans la protection et la mise en valeur des patrimoines de personnes physiques, familles ou groupes familiaux, et toutes activités se rattachant à l'organisation entrepreneuriale pour compte de tiers et ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra notamment, dans le cadre de son objet social, exécuter ou faire exécuter tous traitements et analyses d'information relative au patrimoine de ses clients, et tous mandats d'organisation technique, économique ou de gestion administrative, ainsi que toute autre activité se rattachant directement à son objet social, à l'exclusion de toute activité régie par la loi sur le secteur financier.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La société a également pour objet social la négociation et le courtage en assurances, par l'entremise de personnes physiques dûment agréées.

Elle pourra en outre exercer toutes activités civiles, mobilières, immobilières, industrielles et financières qui se rattachent à cet objet ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra encore s'intéresser par voie de financement, de participation ou de toute autre manière dans toute affaire, entreprise, ou société, tant luxembourgeoise qu'étrangère, ayant un objet analogue, similaire ou connexe à celui de la société, ou qui sont de nature à en favoriser le développement.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, sans désignation de la valeur nominale.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Aubin THOMINEDESMAZURES, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
- 2.- Monsieur Aubin THOMINE-DESMAZURES, chef d'entreprise, né le 7 juillet 1966 à Neuilly sur Seine (F), demeurant à F-75017 Paris, 22 ter rue Legendre, France, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Aubin THOMINE-DESMAZURES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 septembre 2011. Relation GRE/2011/3393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143241/118.

(110166057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Javi Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.533.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145144/10.

(110168242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Javi Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.533.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145145/10.

(110168245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.
